

036162



REÇU LE 14 MARS 2024



Latifa Aït-Baala

Députée bruxelloise

Question orale de Madame Latifa AÏT-BAALA, Députée bruxelloise, à l'attention de Madame Barbara TRACHTE, Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française (COCOF), chargée de la Promotion de la Santé, de la Famille, du Budget et de la Fonction publique, concernant

Les mutilations génitales féminines

Madame la Ministre-Présidente,

Le 30 janvier 2024, le Parlement européen a trouvé un accord sur une première directive contre les violences faites aux femmes. Ce texte permettrait de criminaliser au niveau européen les mutilations génitales féminines et d'ouvrir la voie à des sanctions harmonisées au sein des 27 pays de l'UE.

Depuis 2010, la lutte contre les mutilations génitales féminines fait explicitement partie du Plan d'Action National, qui se concentre sur la prévention et les soins globaux apportés aux victimes. Une étude menée par Statistics Belgium, l'Office de la naissance et de l'enfance, Opgroien, Fedasil et GAMS Belgique estime, au 31 décembre 2020, que 23.000 femmes excisées vivent en Belgique et que plus de 12.000 filles mineures nées de femmes, qui ont subi l'excision, sont à risque de subir une mutilation génitale féminine si aucun travail de prévention n'est fait¹. À Bruxelles, 10.037 filles ou femmes sont très probablement excisées ou à risque de l'être.

L'OMS² rapporte qu'il existe quatre types de mutilations génitales féminines et que ce sont les jeunes filles entre l'enfance et l'âge de 15 ans qui sont principalement concernées.

La mutilation génitale est une atteinte aux droits des femmes et à leur intégrité physique et psychologique et les complications à long terme sont nombreuses : douleurs violentes, saignements excessifs, des gonflements des tissus génitaux, fièvre, infections, problèmes urinaires, problèmes de cicatrisation de la blessure, lésions des tissus génitaux adjacents, état de choc voire même dans plusieurs cas des décès.

¹ <https://gams.be/etudes-de-prevalence/>

² <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/female-genital-mutilation>

Suite à mon interpellation en février 2023 sur la campagne nationale pour inciter les femmes victimes de mutilations génitales à sortir du silence, j'aimerais refaire le point sur la situation actuelle pour qu'un bilan puisse être établi en cette fin de législature.

Pour cette raison, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

1. Que pouvez-vous me dire sur l'état d'avancement du nouveau Plan national de lutte contre les MGF et m'indiquer la date prévue pour la publication ?
- ~~2. Disposez-vous de données actualisées concernant le nombre précis de femmes résidant à Bruxelles ayant subi l'excision ? Pourriez-vous également fournir une répartition par tranche d'âge et discuter des tendances observées au cours des dernières années ? Quelles conclusions tirez-vous de ces données ?~~
3. Avez-vous des informations supplémentaires sur le profil des femmes affectées par ces mutilations, telles que leur niveau d'éducation, celui de leurs parents, leur situation sociale et leur lieu de naissance ?
4. Une étude a-t-elle été réalisée sur la réparation dans les différentes communes ?
5. Quel est le rôle de la COCOF dans la lutte contre les MGF, notamment en ce qui concerne son partenariat avec l'asbl GAMS ? Pourriez-vous m'informer sur le montant des soutiens financiers alloués à cette association ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Latifa AÏT-BAALA
Députée bruxelloise

